

# Salaires

Enquête par sondage



de la main-d'œuvre  
agricole extrafamiliale

# 2004



Union Suisse des Paysans  
Division statistique

# Salaires versés à la main-d'oeuvre agricole extrafamiliale, 2004



© Union Suisse des Paysans, 2005

## Table des matières

1. Enquête .....	2
2. Données et dépouillements .....	3
3. Résultats .....	6
3.1 Employés agricoles en formation	
3.1.1 Apprentis .....	6
3.1.2 Stagiaires .....	6
3.2 Employés engagés à l'année, au bénéfice d'une formation agricole	7
3.2.1 Employés célibataires .....	7
3.2.2 Employés mariés .....	7
3.3 Employés engagés à l'année, sans formation agricole .....	8
3.4 Employés de courte durée .....	9
4. Explications .....	10
5. Commentaire .....	11

## I. Enquête

La Division des statistiques de l'Union suisse des paysans a réalisé une nouvelle enquête sur les salaires de la main-d'oeuvre agricole extrafamiliale à la fin de l'année 2004, dont voici les résultats. Rappelons que la dernière enquête de ce genre remontait à 2000.

Pour réaliser notre enquête, nous nous sommes basée sur l'échantillon constitué de 2000 exploitations choisies au hasard par l'Office fédéral parmi toutes les exploitations occupant de la main-d'oeuvre extrafamiliale (selon le recensement fédéral de l'agriculture de 2003). Nous avons fait parvenir un questionnaire par la poste aux exploitations concernées à la fin de l'année 2004. Après un délai d'un mois, nous avons relancé les exploitations qui n'avaient pas encore répondu.

Malgré un pourcentage de réponses relativement élevé, nous n'avons pu utiliser que la moitié environ des questionnaires qui nous ont été retournés, de nombreuses exploitations n'ayant pas engagé de main-d'oeuvre extrafamiliale en 2004, mais uniquement des employés à temps partiel rémunérés à l'heure ou des employés avec une capacité de travail réduite. Ces deux groupes spéciaux n'ont pas pu être pris en compte dans notre enquête.

Le tableau ci-dessous présente la composition de l'échantillon ainsi que le taux de réponses:

<i>Tableau I</i>	<b>Total Suisse</b>	<b>Allemand</b>	<b>Français</b>	<b>Italien</b>
Questionnaires envoyés	2 000	1 307	645	48
Réponses reçues dans les délais	897	642	236	19
Réponses reçues après rappel	335	224	101	10
Total questionnaires retournés	1 232	866	337	29
<b>Pourcentage de réponses</b>	<b>62</b>	<b>66</b>	<b>52</b>	<b>60</b>
Questionnaires non utilisables	666	472	184	10
Aucune réponse	768	441	308	19
Total questionnaires utilisables = Nombre de salaires annoncés	566 955	394 658	153 252	19 45

## 2. Données et dépouillements

Les données mises en valeur sont des **salaires mensuels bruts** (avant déduction des cotisations sociales) d'employés à temps complet présentant une capacité de travail complète. La valeur d'éventuelles prestations en nature, telles que la nourriture et le logement, est comprise dans le montant. Quant aux éventuelles gratifications ou au 13<sup>e</sup> salaire, ils sont inclus proportionnellement (voir également chapitre 4).

Les salaires bruts indiqués se rapportent à l'année 2004, plus exactement à une **valeur mensuelle moyenne pour l'année 2004**.

De même que l'Office fédéral de la statistique, nous utilisons la **médiane** des données. 50 pour cent des salaires indiqués se situant au-dessus ou au-dessous de la médiane, ce terme est souvent remplacé par celui plus significatif de valeur centrale. Deux constatations nous ont convaincus que la médiane était plus appropriée pour notre enquête que la moyenne arithmétique (valeur moyenne) : premièrement, une dispersion mal équilibrée des données peut conduire à des interprétations erronées ; deuxièmement, la médiane est moins sensible aux valeurs extrêmes que la moyenne.

Nous avons répartis les employés dans les groupes suivants:

- Employés **en formation** (apprentis ou stagiaires)
- Employés **engagés à l'année, au bénéfice d'une formation agricole** (employés célibataires ou mariés)
- Employés **engagés à l'année, sans formation agricole**
- Employés **de courte durée**

**Notre recensement ne prétend nullement à l'exhaustivité, mais vise à donner des points de repère sur les salaires agricoles aux personnes intéressés.**

**Les tableaux ci-dessous montrent les critères de notre enquête, avec le nombre de salaires annoncés pour chaque critère:**

<b>Gestion</b>	<b>Nombre</b>
Aucune donnée (hypothèse: expl. privées)	9
Exploitations privées	862
Exploitations en gérance	84

Le mode de gestion des exploitations influe surtout sur les salaires des employés mariés ayant une formation agricole. De ce fait, ces derniers ont fait l'objet d'une mise en valeur séparée. En revanche, ce critère ne joue aucun rôle important pour toutes les autres catégories.

<b>Secteur</b>	<b>Nombre</b>
Aucune donnée	10
Autres secteurs	8
Grandes cultures	77
Culture maraîchère	176
Fromagers	5
Prod. de bétail à l'engrais	83
Production laitière	395
Arboriculture, viticulture	180
Garde de chevaux	7
Élevage de porcs	3
Garde de bétail	11

Les échantillons étant trop petits, les secteurs de production n'ont pas tous pu faire l'objet d'une mise en valeur spéciale. Les résultats montrent néanmoins que les employés dans les secteurs arboricole et viticole touchent en général des salaires plus élevés, car ils sont souvent au bénéfice d'une formation supplémentaire.

<b>Sexe</b>	<b>Nombre</b>
Aucune donnée	3
Masculin	821
Féminin	131

La part de femmes parmi les employés agricoles extra-familiaux est relativement faible. Nos mises en valeur ont montré que le sexe ne jouait néanmoins pas de grand rôle sur les résultats ci-dessous. Forts de ce constat, nous avons décidé de procéder à une seule mise en valeur pour les employés masculins et féminins.

<b>État civil</b>	<b>Nombre</b>
Aucune donnée	11
Divorcé	11
Célibataire	579
Marié	354

L'état civil influe fortement sur les salaires. Il convient néanmoins de tenir compte du fait que la majorité des employés célibataires ont entre 20 et 30 ans, alors que la plupart des employés mariés sont nettement plus âgés. Le niveau plus bas des salaires des employés célibataires s'explique donc en partie aussi par un certain manque d'expérience.

<b>Nationalité</b>	<b>Nombre</b>
Suisse	455
Étrangère	500

La mise en valeur montre le nombre relativement élevé d'employés étrangers dans le secteur agricole. Ces derniers sont en grande partie des stagiaires et des employés de courte durée.

<b>Formation</b>	<b>Nombre</b>
Aucune donnée	17
Formation agricole	290
Apprentis	173
Formation non agricole	361
Stagiaires	114

<b>Durée de l'engagement</b>	<b>Nombre</b>
Toute l'année	545
Durée inférieure	410

<b>Chambre</b>	<b>Nombre</b>
Oui	508
Non	447

<b>Appartement</b>	<b>Nombre</b>
Oui	134
Non	821

<b>Nourriture</b>	<b>Nombre</b>
Oui	522
Non	433

<b>Région</b>	<b>Nombre</b>
Canton de Berne	137
Mittelland: BS, BL, SO, AG, ZH, SH	196
Suisse orientale: AR, AI, SG, GR, TG, GL	185
Suisse occidentale: VD, NE, FR, GE, JU, VS	285
Suisse centrale et méridionale: LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, TI	151

Concernant ce critère, il faut souligner la forte dispersion des salaires des employés au bénéfice d'une formation agricole. On peut en déduire qu'outre la formation, d'autres critères jouent un rôle pour la fixation du salaire, notamment l'engagement au travail et le rendement des employés ainsi que les conditions régnant sur l'exploitation. Suite à la spécialisation accrue des exploitations, la formation continue et la participation à des cours spécialisés influent sensiblement sur le niveau des salaires.

L'activité agricole étant fortement marquée par les saisons, une grande partie des employés sont engagées pour une durée inférieure à une année. Les différences salariales sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

La valeur locative de la chambre est additionnée au salaire brut, pour autant que la chambre soit mise gratuitement à disposition de l'employé.

La même remarque vaut pour la mise à disposition éventuelle d'un appartement : la valeur locative de l'appartement est additionnée au salaire brut, pour autant que l'appartement soit mis gratuitement à disposition

Les groupes d'employés nourris et logés sont le plus souvent les apprentis, les stagiaires, les employés célibataires et les employés de courte durée. Ces prestations en nature sont additionnées au salaire brut.

En raison de la petite taille des échantillons, une mise en valeur par canton ne serait guère significative. En formant des régions, on obtient en revanche une idée générale des salaires versés aux employés engagés à l'année sans formation agricole dans les différentes régions.

### 3. Résultats

Comme nous l'indiquions dans le chapitre 2, les tableaux ci-dessous ne contiennent pas de valeurs moyennes, mais des valeurs centrales et des écarts (interquartiles), valeurs plus significatives qui montrent dans quelles fourchettes (25% des données se trouvent respectivement au-dessous de la valeur limite inférieure et au-dessus de la valeur limite supérieure) se situent les salaires dans les différents groupes.

#### 3.1 Employés agricoles en formation

##### 3.1.1 Apprentis

Dans le tableau ci-dessous, les apprentis sont répartis en fonction de leur âge et non pas des années d'apprentissage qu'ils ont effectuées. En moyenne, les apprentis de plus de 18 ans ne touchent pas un salaire plus élevé que ceux âgés de 18 ans. L'enquête a montré que la plupart des apprentis sont nourris et logés. Ces prestations en nature sont prises en compte dans le salaire brut par un montant de CHF 900.-.

<b>Tableau 3.1.1</b>	Nombre de données	Valeur centrale CHF/mois	Écart standard	50% des données se situent entre CHF
Tous	171	1 380	206	1 300 et 1 500
16 ans	45	1 300	106	1 255 et 1 400
17 ans	67	1 360	131	1 300 et 1 500
18 ans	19	1 525	154	1 400 et 1 700

##### 3.1.2 Stagiaires

Âge: 18 à 30 ans

La plupart des employés de ce groupe dont le salaire a été mis en valeur sont étrangers et effectuent un stage agricole en Suisse. La durée de l'engagement, qui varie entre quelques mois et une année, influe sur les salaires. Dans la plupart des cas, les stagiaires sont intégrés à la famille et sont nourris et logés, ces prestations faisant partie intégrale de leur salaire.

<b>Tableau 3.1.2</b>	Nombre de données	Valeur centrale CHF/mois	Écart standard	50% des données se situent entre CHF
Durée de l'engagement				
<= 4 mois	84	2 320	245	2 320 et 2 500
>= 5 mois	18	2 468	329	2 440 et 2 620



## 3.2. Employés engagés à l'année, au bénéfice d'une formation agricole

### 3.2.1 Employés célibataires

Le nombre de femmes parmi les employés célibataires est très faible. De même, nous n'avons reçu que quelques rares données provenant d'exploitations en gérance. Les données de ces deux groupes ne divergent néanmoins pas des autres données. Notons que la plupart des employés célibataires sont aussi nourris et logés (chambre ou appartement).

**Tableau 3.2.1**

	Nombre de données	Valeur centrale CHF/mois	Écart standard	50% des données se situent entre CHF
Tous	91	4 051	841	3 585 et 4 680
20 à 30 ans	60	4 101	802	3 800 et 4 673

### 3.2.2 Employés mariés ou divorcés

Comme dans le groupe précédent, la part des femmes est faible dans ce groupe, ce qui n'influe néanmoins pas sur les valeurs centrales. Les résultats montrent que divers facteurs, tels le nombre d'années de service, l'âge de l'employé ainsi que le mode de gestion de l'exploitation (exploitation privée ou en gérance), influent plus ou moins fortement sur les salaires et engendrent d'importants écarts. Comme il ressort du tableau ci-dessous, nous avons procédé à une répartition grossière par classe d'âge et nombre d'années de service, les données à disposition ne permettant pas de répartition plus détaillée.

**Tableau 3.2.2a**

	Nombre de données	Valeur centrale CHF/mois	Écart standard	50% des données se situent entre CHF
<i>&lt;=35 ans</i>				
Privée et en gérance	22	4 545	1 234	3 676 et 5 459
Uniquement privée	18	4 415	915	3 490 et 4 813
<i>36 à 50 ans</i>				
Privée et en gérance	41	5 300	1 601	4 315 et 6 178
Uniquement privée	25	4 435	1 567	3 750 et 5 325
<i>51 à 65 ans</i>				
Privée et en gérance	34	5 661	1 394	4 900 et 6 423
Uniquement privée	14	5 051	1 543	4 008 et 5 763



<b>Tableau 3.2.2b</b>	Nombre de données	Valeur centrale CHF/mois	Écart standard	50% des données se situent entre CHF
<i>Nombre d'années de service</i>				
<i>&lt;= 12 ans</i>				
Privée et en gérance	52	4 545	1 154	4 000 et 5 316
Uniquement privée	36	4 265	929	3 415 et 4 863
<i>13 à 25 ans</i>				
Privée et en gérance	29	6 262	1 519	5 398 et 7 382
Uniquement privée	11	5 200	2 008	4 570 et 6 500
<i>&gt;= 26 ans</i>				
Privée et en gérance	16	5 804	1 271	4 726 et 6 389
Uniquement privée	10	5 198	1 287	4 303 et 5 198

### 3.3. Employés engagés à l'année, sans formation agricole

Le salaire brut des employés engagés à l'année sans formation agricole augmentent avec le nombre des années passées sur une même exploitation. Outre par branche de production, nous avons procédé en plus à une répartition par région (voir critères au chapitre 2) en raison du nombre d'échantillons.

Le tableau fait apparaître des différences claires entre les régions. Ces différences ne peuvent néanmoins pas être considérées comme constituant des différences régionales générales. En effet, elles peuvent également résulter de la grande dispersion générale, de distorsions en raison de la petite taille de l'échantillon ainsi que des critères personnels ou en vigueur sur l'exploitation pour fixer les salaires, tels la structure et l'orientation économique de l'exploitation, dont nous avons parlé précédemment. Parmi les données provenant du canton de Berne, aucune ne concernait par exemple les salaires dans les secteurs de l'arboriculture et de la viticulture.

Rappelons encore une fois que les résultats ne donnent pas un aperçu définitif de la situation des salaires dans l'agriculture, mais constituent uniquement des points de repère.

<b>Tableau 3.3</b>	Nombre de données	Valeur centrale CHF/mois	Écart standard	50% des données se situent entre CHF
Tous	183	3 600	931	3 150 et 4 200
<i>Nombre d'années de service</i>				
Depuis 1 année	32	3 150	686	3 000 et 3 800
Depuis 2 ou 3 ans	54	3 500	832	3 100 et 3 913
Depuis plus de 3 ans	97	3 920	995	3 372 et 4 470

<b>Tableau 3.3</b> <b>(Suite)</b>	Nombre de données	Valeur centrale CHF/mois	Écart standard	50% des données se situent entre CHF
<i>Secteur</i>				
Culture maraîchère	54	3 475	774	3 113 et 3 925
Production laitière	42	3 500	1 010	2 853 et 3 940
Prod. de bétail à l'engrais	16	3 825	546	3 500 et 4 375
Arboriculture et viticulture	59	4 110	953	3 326 et 4 376
<i>Région</i>				
Berne	9	2 800	579	2 484 et 3 265
Mittelland	22	3 800	1 233	3 088 et 4 863
Suisse orientale	43	3 500	1 055	3 200 et 4 200
Suisse occidentale	92	3 750	790	3 243 et 4 163
Suisse centrale et méridionale	17	3 324	828	2 885 et 4 470

### 3.4 Employés de courte durée

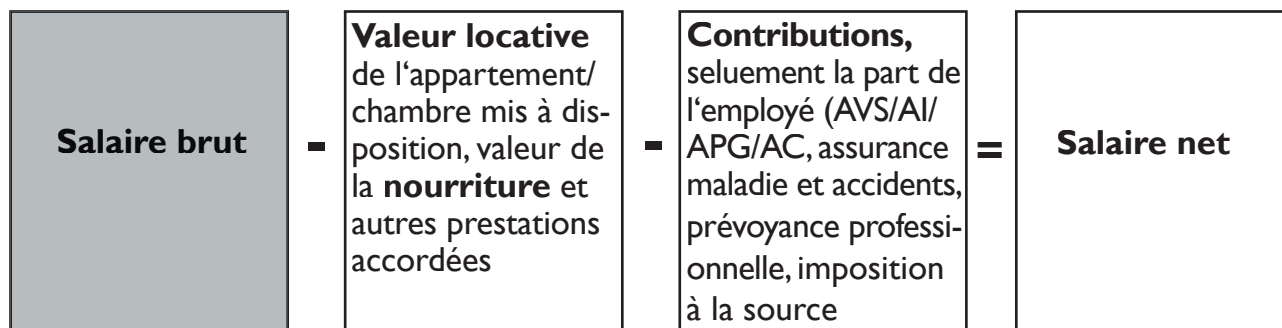
*Durée de l'engagement par année: moins de 12 mois*

Comme pour les employés engagés à l'année sans formation agricole, le salaire brut des employés de courte durée augmente avec le nombre de saisons passées sur une même exploitation, donc avec l'expérience. Aucune différence significative n'est à mentionner entre les branches de production ou les autres critères. La plupart des employés de courte durée sont nourris et logés, ces prestations en nature étant entièrement incluses dans le salaire brut.

<b>Tableau 3.4</b>	Nombre de données	Valeur centrale CHF/mois	Écart standard	50% des données se situent entre CHF
Tous	272	3 100	688	2 900 et 3 500
<i>Saisons passées</i>				
Depuis 1	121	3 000	617	2 675 et 3 315
Depuis 2 ou 3	72	3 065	667	2 900 et 3 408
Depuis plus de 3	79	3 428	730	3 100 et 3 812
<i>Secteur</i>				
Prod. de bétail à l'engrais	14	3 100	795	2 900 et 3 935
Grandes cultures	31	3 015	405	2 900 et 3 330
Production laitière	78	3 200	694	2 875 et 3 601
Culture maraîchère	72	3 100	687	2 900 et 3 442
Arboriculture, viticulture	62	3 200	704	2 938 et 3 513

## 4. Explications

Le schéma ci-après et l'exemple numérique montrent que le salaire brut est l'élément le plus approprié pour les comparaisons, car il renferme tous les composants salariaux. Le montant du salaire en espèces, forme couramment utilisée autrefois, dépend très largement des contributions variables, accordées individuellement, sous forme de salaire en nature.



Dans notre questionnaire, nous avons indiqué qu'un 13e salaire ou une gratification devait être inclus proportionnellement (1/12) dans le salaire brut mensuel.

Le salaire soumis aux cotisations AVS est déterminé selon les règles suivantes:



Le taux AVS pour la nourriture et le logement (= salaire en nature) s'élève à CHF 900 par mois (RS 831.101, Art.11) Le salaire brut soumis à l'AVS est déterminé comme pour l'employé A dans l'exemple ci-après.

### Exemple numérique (données en CHF/mois)

	<i>Employé A</i> Taux AVS	<i>Employé B</i> avec logis	<i>Employé C</i> avec Logis et nourriture	<i>Employé D</i> Sans logis et nourriture
Salaire brut	4 000	4 000	4 000	4 000
- Valeur logement	300	700	700	-
- Valeur nourriture	600	-	480	-
- Contributions (part de l'employé)	400	400	400	400
= Salaire net	2 700	2 900	2 420	3 600

L'exemple ci-dessus montre que le salaire brut est mieux adapté pour les comparaisons de salaire, étant donné que tous les éléments du salaire sont compris. La valeur différente des prestations en nature fournies (salaire en nature) influence le montant du salaire net. Par exemple, l'employé D reçoit en fin de compte CHF 1'180.00 de plus en espèces que son collègue C. Si l'employeur ne peut pas offrir de logement, le salaire net est plus élevé en conséquence. Les employés célibataires ont de plus en règle générale droit à la nourriture et à d'autres prestations habituelles (entretien du linge, écoute de la radio, lecture des journaux, etc.).

## 5. Commentaire

L'enquête par échantillonnage réalisée par la Division des statistiques de l'USP donne un excellent aperçu de la situation actuelle des salaires dans l'agriculture. Sont indiqués le niveau (médiane ou valeur centrale) ainsi que la dispersion des salaires bruts (écart standard et fourchette de 25-50-75%) de diverses catégories d'employés. Les résultats montrent que les salaires des employés agricoles ne se rapprochent que très approximativement des salaires versés dans les autres secteurs économiques privés. Selon l'Office fédéral de la statistique, la valeur centrale du salaire brut mensuel dans la totalité du secteur privé s'est élevée à CHF 5'379 en 2002, soit près de CHF 1'300 de plus que celle du salaire brut mensuel des employés agricoles célibataires au bénéfice d'une formation agricole. Seule la valeur centrale des employés agricoles mariés engagés depuis plus de 10 ans se situe légèrement au-dessus de la valeur obtenue dans la totalité du secteur non agricole.

Notons que les chiffres de la présente enquête sont nettement supérieurs aux résultats de la précédente enquête réalisée en 2000. Cette augmentation, qui diverge d'une catégorie à l'autre, devrait globalement se rapprocher de la croissance des salaires nominaux de près de 6,5 pour cent calculée par l'Office fédéral de la statistique pour les années de 2000 à 2004.

**Nous tenons à remercier tous les rapporteurs qui, en participant à cette enquête à titre gratuit, ont permis d'obtenir cet intéressant aperçu de la situation des salaires dans l'agriculture.**

Impressum/  
commande: Union Suisse des Paysans  
Division des statistiques  
Laurstrasse 10  
5200 Brougg  
056 462 51 11  
[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)  
[info@sbv-usp.ch](mailto:info@sbv-usp.ch)

Prix: CHF 25.-, 2,4% de TVA et frais de port non compris

Toute forme de reproduction totale ou partielle interdite sans l'accord de l'éditeur.